

RETOUR SUR NOTRE WEBINAIRE

SYMPTÔMES, SUIVI MÉDICAL ET TRAITEMENTS EN TEMPS DE COVID DR PETER VAVASSIS | 8 SEPTEMBRE 2020





PARTENAIRE





VOICI 5 POINTS À RETENIR.

1. QUEL EST MON RISQUE D'ÊTRE EXPOSÉ À LA COVID LORS DE MES RENDEZ-VOUS OU DURANT MON TRAITEMENT DANS UN CENTRE HOSPITALIER?

Si un examen doit avoir lieu et qu'un rendez-vous est confirmé, ou que vous devez amorcer un traitement pour votre cancer de la prostate, il ne faut pas avoir peur d'y aller. Les centres hospitaliers ont pris les dispositifs nécessaires pour assurer votre sécurité. Vous serez informé de ces dispositifs avant votre rendez-vous. Le port du masque est obligatoire en tout temps, de même que les consignes sanitaires de la santé publique.

2. EST-CE QUE JE PEUX ACCOMPAGNER MON CONJOINT LORS DE SON TRAITEMENT POUR LE CANCER DE LA PROSTATE?

Depuis la fin juin 2020, les visites dans les centres hospitaliers sont autorisées pour les proches aidants, les visiteurs et les accompagnateurs, et ce, sous certaines conditions. Advenant une éclosion ou un fort achalandage, ces consignes pourraient être modifiées. Pour en avoir le cœur net, mieux vaut confirmer avec votre médecin et le centre hospitalier.

3. JE VIENS DE RECEVOIR UN DIAGNOSTIC DE CANCER DE LA PROSTATE ET JE TRAVAILLE DANS LE DOMAINE PUBLIC (ÉCOLE, ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, ETC.). DEVRAIS-JE PRENDRE UN CONGÉ PRÉVENTIF ET REVENIR APRÈS MON TRAITEMENT?

Ce ne sont pas tous les patients qui peuvent se le permettre financièrement ou qui sont couverts par leurs assurances. Si vous pouvez le faire, n'hésitez pas. Sachez cependant que les centres hospitaliers ont pris les dispositifs nécessaires pour assurer votre sécurité et celle de son personnel. De plus, que vous preniez un congé préventif ou non, il est doublement important de suivre les consignes sanitaires - lavage de mains, distanciation, port du masque - avant, pendant et après votre traitement.

4. EST-CE QUE MON TRAITEMENT POURRAIT ÊTRE INTERROMPU SI J'AI DES SYMPTÔMES?

Si vous suivez un traitement en centre hospitalier, par exemple une radiothérapie, une chimiothérapie ou si vous participez à un essai clinique, contactez votre équipe médicale pour les informer de votre situation et suivez les conseils qu'ils vous donneront, en plus de suivre les consignes du gouvernement. On vous dira à quel moment vous devriez vous rendre à la clinique ou à l'hôpital, et dans quel cas il est plus sûr de rester à la maison.

5. ADVENANT UNE 2E VAGUE IMPORTANTE ET QUE MON TRAITEMENT EST REPORTÉ, EST-CE QUE MON CANCER PEUT PROGRESSER?

Heureusement, la majorité des cancers de la prostate sont diagnostiqués tôt, progressent plus lentement que d'autres cancers, ce qui permet une certaine flexibilité en matière de délais de traitement, sans pour autant vous causer de préjudices.

Soyez rassurés, les médecins ont bien conscience des risques liés aux traitements, du risque épidémique COVID, mais aussi des risques liés à l'interruption du traitement, notamment sur la progression de votre cancer. C'est pourquoi un comité de vigilance en oncologie est en place et chaque dossier de patient est passé au peigne fin pour savoir s'il y a urgence de traiter ou non, afin de limiter l'exposition au COVID-19.

